

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_aveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

vendredi 7 novembre 2008

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Ratzinger-Benoît XVI insulte Mgr Lefebvre et veut faire passer les évêques de la FSSPX pour des irresponsables



La lettre que Rome demande aux évêques de la FSSPX de signer pour accorder le retrait du décret d'excommunication de 1988 invoque des articles du nouveau Code de droit canon dont l'application conduit à présenter les évêques de la FSSPX comme des personnes immatures et irresponsables, ayant accepté de céder aux demandes manipulatrices d'un Mgr Lefebvre-Machiavel.

C'est une nouvelle insulte de la Rome des « antichrists » à l'égard du fondateur de la FSSPX.

Comment les 3+1 évêques pourraient-ils répondre à l'invitation de Rome à se rendre au Vatican et encore moins à signer quoi que ce soit. « *Ils n'ont pas changés, si ce n'est en pire* » déclarait déjà Mgr Lefebvre à l'égard des autorités conciliaires, à la fin de sa vie.

ROME EXIGE QUE LES ÉVÊQUES DE LA FSPX SIGNENT UNE RECONNAISSANCE DE LEUR « BONNE FOI » EN CROYANT EN UN « ÉTAT DE NÉCESSITÉ » AU MOMENT DES SACRES DE 1988

Dans notre blog VM, nous avons exposé le 3 novembre 2008 l'information du site américain *Rorate Caeli*, coïncidant avec une information parue le même lundi dans *Monde & Vie* (désormais **possédé par l'abbé de Tanöüarn**, ex-mutin de la FSSPX expulsé par Mgr Fellay en février 2005), indiquant que *le document de levée*

du décret d'excommunication de la FSSPX serait déjà prêt à la signature sur le bureau de l'apostat Ratzinger-Benoît XVI.

Rorate Caeli cite même les articles du nouveau Droit canon conciliaire invoqués pour justifier ce texte (Canons 1323, 4 et 7, et 1324, 1, 8, et 3).

Can. 1323 Les personnes qui suivent ne sont pas sujettes à sanction en violant une loi ou un précepte

:

...

4/ une personne qui aurait agi sous l'emprise d'une grande frayeur, même s'il ne s'agissait seulement que d'une peur relativement intense, ou bien due aux nécessités ou à de graves inconvénients sous réserve que l'acte ne soit pas intrinsèquement mauvais ou de nature à porter préjudice aux âmes;

...

7/ une personne qui, sans négligences de sa part, pensait que l'une des circonstances mentionnées aux numéros 4 ou 5 pouvait être invoquée.

Can. 1324

§1. La personne qui s'est rendue coupable d'une violation n'est pas exempte de pénalité, mais la pénalité établie par la loi ou le précepte doit être tempérée ou une peine de substitution appliquée si le délit a été commis:

...

8/ par une personne qui pensait par erreur coupable que l'une des circonstances mentionnées au canon 1323, numéros 4 ou 5, pouvait être invoquée;

...

§3. Dans les circonstances mentionnées au §1, l'accusé n'est pas frappé d'une pénalité *latae sententiae*.

C'est bien ce que signifie dès le 3 novembre, Francisco José Fernández de la Cigoña, lorsqu'il révèle dans son blog :

« Sur le bureau du Saint Père se trouve un décret prêt pour retirer l'excommunication de 1988 qui toucha les évêques consacrant et consacrés. Je dis retirer le décret et non lever l'excommunication.

La thèse de l'élément subjectif minimisant ou atténuant la faute et, par conséquent, la peine, a prévalu, selon les canons 1323, 4 et 7, et 1324, 1, 8 et 3. »

“Il est magnifique qu'ils récitent beaucoup de *rosaires* mais ils ne sont pas nécessaires pour la suppression des excommunications. Il suffit que les quatre évêques la demandent avec *humilité* en faisant valoir le fait qu'ils avaient constaté de bonne foi un état de nécessité face aux très nombreux excès et erreurs d'interprétation et d'application du Concile. Ils ne trouveront jamais de pape plus favorable que Benoît XVI. *Tout se résoudra immédiatement par une fraternelle accolade.* C'est ce que désire le pape. *Une fois de plus la balle est dans le camp des quatre évêques.*”

QUE SIGNIFIENT CES ARTICLES DU NOUVEAU CODE DE DROIT CANON CONCILIAIRE ? A QUOI ENGAGE UNE TELLE SIGNATURE ?

En réalité, la teneur de ces articles consiste à excuser les 3+1 évêques pour leur participation à la cérémonie des sacres en recevant l'épiscopat des mains de Mgr Lefebvre, mais ne reconnaît pour autant pas que les sacres soient une bonne chose.

C'est un peu comme si on expliquait **que quelqu'un a participé à une mauvaise action, mais qu'il ne savait pas que c'était mauvais et donc que sa responsabilité est lavée.**

Pour la Rome apostate, l'acte de Mgr Lefebvre est donc fondamentalement mauvais et ne serait pas absous, mais le décret condamnant les candidats à l'épiscopat serait retiré.

La raison serait subjective. Chacun des 3+1 évêques aurait donc agi en pensant « *par erreur coupable* » pouvoir invoquer un « *état de nécessité* » absolutoire, ou « *sous l'emprise d'une grande frayeur, même s'il ne s'agissait seulement que d'une peur relativement intense, ou bien due aux nécessités ou à de graves inconvénients* ».

RATZINGER-BENOÎT XVI DEMANDE AUX QUATRE ÉVÊQUES DE RECONNAÎTRE QU'ILS SONT DES ÊTRES IMMATURES ET IRRESPONSABLES DE LEURS ACTES

Cela revient de la part de Rome à **demander aux évêques de la FSSPX de passer pour des êtres immatures, des irresponsables qui n'auraient pas pleinement pris conscience de leur acte et que Rome accepterait de blanchir vingt ans après, mais sans pour autant reconnaître le bien absolu des sacres conférés par Mgr Lefebvre.**

RATZINGER-BENOÎT XVI INSULTE MGR LEFEBVRE EN LE FAISANT PASSER AINSI POUR UN MANIPULATEUR, COMME UNE SORTE DE « PÉDOPHILE SPIRITUEL » QUI ABUSERAIT SES DISCIPLES.

En toute logique, **cela reviendrait aussi à dire que les évêques de la FSSPX auraient été les victimes naïves et crédules de Mgr Lefebvre qui aurait manipulé leur « peur » ou leur méconnaissance de la gravité de cet acte pour obtenir d'elles qu'ils acceptent de se faire sacrer.**

En clair cela veut dire **que, dans l'esprit des dirigeants du Vatican, Mgr Lefebvre aurait profité d'une faiblesse d'esprit des quatre abbés, de leur immaturité, de leur faiblesse et de leur jeunesse pour extorquer d'eux leur acceptation à recevoir l'onction épiscopale.**

De manière très crue, pour Ratzinger-Benoît XVI, Mgr Lefebvre aurait été une sorte de « *pédophile spirituel* » qui aurait abusé de l'innocence de ses disciples.

Par sa demande aux évêques de la FSSPX, **la Rome apostate insulte ainsi gravement la mémoire de Mgr Lefebvre, dont Ratzinger-Benoît XVI est un ennemi intime et irréductible.**

En humiliant ainsi les évêques sacrés par Mgr Lefebvre en 1988, le rusé abbé apostat bavarois, **savourerait avec plaisir sa victoire sur l'ancien archevêque de Dakar** qu'il n'a cessé de tenter de 1982 jusqu'en 1988, espérant le faire tomber enfin dans ses filets.

RATZINGER-BENOÎT VEUT FAIRE ACCEPTER LE CONCILE VATICAN II AUX ÉVÊQUES DE LA FSSPX ET CIRCONSCRIRE LEURS CRITIQUES À SES SEULS EFFETS OU ERREURS D'INTERPRÉTATION

En écrivant que « *il suffit que les quatre évêques la demandent avec humilité en faisant valoir le fait qu'ils avaient constaté de bonne foi un état de nécessité face aux très nombreux excès et erreurs d'interprétation et d'application du Concile.* », **Francisco José Fernández de la Cigoña, le relais du Vatican**, avoue qu'il serait demandé aux évêques de reconnaître que la réaction de Mgr Lefebvre et de la FSSPX face au concile se

bornerait à une simple contestation des « excès et des erreurs d'interprétation » et non pas des principes mêmes et des doctrines contenues dans les textes de ce concile.

Cela revient à demander aux évêques de **cesser toute critique de fond et tout rejet du concile Vatican II.**

Les évêques vont-ils oublier que Mgr Lefebvre avait écrit lui-même un livre fracassant « **J'accuse le Concile !** ».

Mais qui va donc enfin se lever pour défendre l'héritage de Mgr Lefebvre face au processus de « réconciliation » avec les apostats romains si foncièrement insultant pour sa mémoire enclenché sous la pression des infiltrés depuis l'an 2000 et poursuivi avec obstination depuis huit ans sous la responsabilité de Mgr Fellay pour dialoguer avec l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI ?

LA RÉPONSE DE MGR TISSIER ET DE MGR FELLAY

Or, à l'occasion du vingtième anniversaire des sacres, Mgr Tissier vient de rappeler le 12 octobre 2008 à Colmar que :

« on voit Monseigneur Lefebvre, inquiet, tendu, tendu, tendu, sévère, pénétré de la gravité de l'acte qu'il va poser. » « et alors **quand Monseigneur nous a posé la mitre, vous avez vu l'image, quel sourire s'épanouit sur son visage, il était soulagé ; il était en paix.** Voyez. Entré dans la cérémonie avec inquiétude, à la fin il est pacifié. C'est un signe qui ne trompe pas. Il n'a pas fait cet acte dans l'incertitude, non **cet acte lui a apporté la paix : il avait transmis ce qu'il avait reçu.** Voilà. » Mgr Tissier

Ce qui rejette très clairement la thèse de la propre manipulation de Mgr Tissier de Mallerai par Mgr Lefebvre ou de l'« immaturité » de Mgr Tissier qui aurait agi sans avoir pleinement conscience de ses actes.

Et à Villepreux le 11 octobre 2008, Mgr Fellay déclarait¹ :

« Et donc, aux abords du mois d'avril, le cardinal Castrillón qui s'occupe de nous, a donné plusieurs interviews dans lesquels, c'était manifeste, **il relativisait énormément notre position doctrinale.** Jusqu'à dire **'et bien regardez les quatre évêques de la Fraternité ils reconnaissent le concile, ils sont pour l'œcuménisme'**, qui est-ce qui contre le désir d'unité des chrétiens ? Je me suis dit 'ou est-ce qu'on va maintenant' ? Qu'il y ait une préparation du terrain, c'est évident alors qu'est-ce qui va venir après cette préparation du terrain, je n'en sais rien, mais **là on est en train de s'engager dans un chemin qui n'est pas bon.** »

« si on dit que les évêques de la Fraternité reconnaissent le concile, alors qu'est-ce qui se passe, où sommes-nous ? Donc il fallait mise au point »

« Et forcément, de telles déclarations étaient propices à créer un certain trouble chez les fidèles qui, je ne sais pas si vous avez pu lire ses interviews, mais **si on dit que les évêques de la Fraternité reconnaissent le concile, alors qu'est-ce qui se passe, où sommes-nous ? Donc il fallait mise au point.** C'est évident qu'ils nous forçaient dans cette relativisation, à remettre des points sur les i, ce que nous avons fait par notre Lettre aux amis et bienfaiteurs. Qui n'était pas bien méchante, qui n'était pas agressive, enfin qui redisait les choses, qui disait que ma fois **le concile c'est du poison et que, eh bien nous ne boirons pas ce poison.** Nous tenons à rester sain, même S A I N, nous espérons pouvoir y mettre un T, mais au moins avec sans T, SAIN il faut le garder, sain de foi, avoir une foi saine et par là elle deviendra sainte. Mais ça les a vexés. » Mgr Fellay

Le rejet du concile et de sa fausse doctrine est donc bien clairement exprimé par Mgr Fellay.

¹ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-10-20-A-00-Mgr_Fellay_a_Villepreux.pdf

Il ne saurait donc aucunement s'agir, comme le prétendent les ralliés, d'une critique de ses seuls effets ou des erreurs d'interprétation.

LA CONDAMNATION SÉVÈRE DU NOUVEAU CODE DE DROIT CANON CONCILIAIRE PAR MGR LEFEBVRE, RAPPELÉE PAR MGR TISSIER

« Et donc Monseigneur Lefebvre disait : « Le nouveau droit canon, c'est plus grave que le concile ». Parce que c'est le concile réécrit en loi. Le concile devient une loi de l'Église, et c'est plus grave ! »

Si bien que le recours à des articles du nouveau Code de droit canon par le Vatican pour justifier d'un retrait du décret d'excommunication ne saurait d'aucune manière être accepté - c'est-à-dire *ipso facto* cautionné - par les évêques sacrés par Mgr Lefebvre.

Aussi apposer leurs signatures pour demander que le décret d'« excommunication » soit retiré en invoquant des articles du nouveau droit canon conciliaire ne constituerait pas moins qu'un reniement factuel de leur part de celui qui leur a transmis l'épiscopat catholique authentique.

MGR LEFEBVRE SE GLORIFIAIT DE SON EXCOMMUNICATION À VENIR PAR LA ROME APOSTATE

Souvenons-nous pourtant de ce que disait Mgr Lefebvre au moment des sacres en 1988. Voici ce qu'il déclara lors de la conférence de presse du 15 juin 1988 à Ecône :

« Excommunication par qui ? Par une Rome moderniste, par une Rome qui n'a plus parfaitement la Foi catholique... Alors nous sommes excommuniés par des modernistes, par des gens qui ont été condamnés par les Papes précédents. Alors qu'est-ce que cela peut bien faire ? Nous sommes condamnés par des gens qui sont condamnés, et qui devraient être condamnés publiquement. Cela nous laisse indifférents. Cela n'a pas de valeur évidemment ».

Or Mgr Lefebvre en parlant ainsi, parlait en particulier de l'abbé apostat Ratzinger lui-même, futur pseudo « Pape » Benoît XVI, alors « cardinal » de l'évêque apostat Wojtyla-JPII, son Préfet de la « Sacré Congrégation pour la Doctrine de la Foi », qui a rédigé et signifié à Mgr Lefebvre son « excommunication »

MÈRE-GRAND RATZINGER-BENOÎT XVI A MONTRÉ SES DENTS. DÉSORMAIS QUE MGR FELLAY L'OUBLIE ENFIN ET TRAVAILLE À DÉVELOPPER LA FSSPX ET A POSER LES VRAIES QUESTIONS

En prenant lui-même l'initiative de relancer la marche du processus de « réconciliation », après l'énorme scandale de sa participation publique sous les chants hérétiques à la procession conciliaire de Lourdes, après avoir réitéré l'insulte à la Très sainte Vierge d'un nouvel appel à une sacrilège Croisade du Rosaire pour prétendre devant les fidèles obtenir du Ciel la levée déjà prévue et organisée du décret d'« excommunication » des apostats conciliaires, Mgr Fellay a provoqué, *nolens volens*, la sortie du bois de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI qui vient de dévoiler toute sa haine de Mgr Lefebvre et de la FSSPX qu'il a fondée, en même temps que son « hyper-fourberie » d'« hyper-moderniste ».

Maintenant que le masque de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI est tombé (« Mère Grand pourquoi as-tu de si grandes dents » ?), il n'est que temps que les évêques de la FSSPX en reviennent au chemin choisi résolument par Mgr Lefebvre après les sacres (reprenant ses premières orientations), qu'ils n'auraient jamais dû quitter :

« DE CETTE ÉGLISE CONCILIAIRE, NOUS NE VOULONS PAS FAIRE PARTIE... CETTE ÉGLISE CONCILIAIRE N'EST PAS CATHOLIQUE. Dans la mesure où le pape, les évêques,

prêtres ou fidèles adhèrent à cette NOUVELLE église, ils se séparent de l'Église catholique et entrent dans le SCHISME ! »

(Mgr Lefebvre dans J'accuse le Concile) »

Qu'ils délaissent cette « *église conciliaire qui tombe en ruine* » (Mgr Lefebvre à Max Barret) : « *Forget it !²* »

Qu'ils vivent, pensent et s'organisent sans elle, et qu'ils travaillent à développer l'apostolat et approfondir la question du Sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide, et à développer la FSSPX qui a conservé l'absolue certitude de la validité de ses Ordres et de ses sacrements, sans plus s'occuper et sans rien attendre de cette structure conciliaire mondialiste de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI qui a sombré dans l'apostasie et qui « *a perdu la Foi* ».

Continuons le bon combat

La Rédaction de Virgo-Maria

© 2008 virgo-maria.org

Articles du nouveau Code de Droit canon invoqués par Rome (en anglais)

The referenced canons of the Code of Canon Law (CIC) are the following:

Can. 1323 The following are not subject to a penalty when they have violated a law or precept:...

4/ a person who acted coerced by grave fear, even if only relatively grave, or due to necessity or grave inconvenience unless the act is intrinsically evil or tends to the harm of souls;

...

7/ a person who without negligence thought that one of the circumstances mentioned in nn. 4 or 5 was present.

Can. 1324 §1. The perpetrator of a violation is not exempt from a penalty, but the penalty established by law or precept must be tempered or a penance employed in its place if the delict was committed:

...

8/ by a person who thought in culpable error that one of the circumstances mentioned in can. 1323, nn. 4 or 5 was present;

...

§3. In the circumstances mentioned in §1, the accused is not bound by a latae sententiae penalty.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

Pour nous transmettre une information ou une nouvelle : la.redaction@virgo-maria.org

© 2008 virgo-maria.org

² Oubliez-la !